



Revue de presse du Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC) - 13 mai 2008

Notre revue de presse publie des articles parus dans la presse d'ici et d'ailleurs. Les opinions émises dans ces textes ne reflètent pas nécessairement les positions du CNC ou de ses membres. Le choix des articles est basé sur quatre grandes thématiques : l'assurance-emploi, l'assurance-chômage, l'économie et le marché du travail. Pour terminer, la revue de presse du CNC n'a qu'un seul but, soit celui de vous informer.

Bonne lecture !

**Yvan Boulay
Revue de presse-CNC**

Bloc Québécois, 13 mai 2008 - Le gouvernement doit rembourser la caisse d'assurance-emploi

« Alors que la Cour suprême a entendu le recours que la CSN a déposé contre le gouvernement fédéral, qu'elle accuse à juste titre d'avoir détourné 54 milliards de dollars pigés à même les surplus générés par la caisse d'assurance-emploi, et étant donné que les conservateurs ont déjà reconnu que cet argent a bel et bien été détourné, le gouvernement Harper doit absolument présenter un plan de remboursement de la caisse, comme nous le réclamons depuis plusieurs années. Ce sont autant les travailleurs que les employeurs qui se sont faits arnaquer, et la moindre des choses serait de leur rendre leur argent », a affirmé le porte-parole du Bloc Québécois en matière de Ressources humaines et Développement social et député de Chambly—Borduas, Yves Lessard.

« S'il est vrai que l'économie canadienne se porte mieux que celle des États-Unis, en revanche, les crises manufacturière et forestière nous ont bien montré que nous ne sommes pas à l'abri des soubresauts économiques, particulièrement au Québec. Une récession économique, selon l'actuaire Michel Bédard, ancien chef actuaire du fonds fédéral d'assurance-emploi, viendrait sérieusement mettre en péril le système d'assurance-emploi, dont les réserves ne seraient pas suffisantes pour en absorber les contrecoups. Il joint ainsi sa voix au concert de ceux qui clament haut et fort la nécessité d'un tel plan de remboursement », a pour sa part ajouté la porte-parole adjointe en matière de Ressources humaines et Développement social et députée de Compton—Stanstead, France Bonsant.

Une caisse d'assurance-emploi autonome

« Par ailleurs, la question du remboursement fait immanquablement ressortir la nécessité d'avoir une caisse d'assurance-emploi complètement autonome, étant donné que le gouvernement ne pourrait plus détourner ses fonds. Ainsi, les surplus éventuels serviraient à bonifier le régime d'assurance-emploi et pourraient notamment en augmenter l'accessibilité. Le Bloc Québécois propose depuis plusieurs années une série de bonifications qui ont été appuyées par une majorité de députés à la Chambre des communes, mais les conservateurs ont refusé que le projet de loi soit soumis au vote final et par conséquent, il n'a jamais abouti. L'indifférence témoignée par les conservateurs à l'égard des travailleurs pourrait difficilement être plus manifeste », a conclu Yves Lessard.

La Presse Canadienne, 13 mai 2008 - La Cour suprême se penche sur les surplus de la caisse d'assurance-emploi

Le débat sur l'utilisation des surplus de la caisse d'assurance-emploi s'est transporté devant la Cour suprême, mardi, plus de dix ans après les premières plaintes émanant de syndicats du Québec.

Le plus haut tribunal du pays a entendu la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), qui affirment qu'Ottawa a dénaturé le programme d'aide aux chômeurs en "détournant" systématiquement ses surplus pour réduire le déficit.

Les deux organisations syndicales prétendent que la loi qui a permis au fédéral d'agir ainsi est anticonstitutionnelle.

Quant au gouvernement, il répète qu'il était dans son bon droit, que la caisse n'avait jamais été considérée comme une fiducie et que l'argent qui s'y trouve a toujours été considéré comme faisant partie du Trésor public.

D'après le procureur du fédéral, James Mabbutt, il se peut que le pouvoir ait été mal exercé "mais on n'est pas ici pour trancher cette question qui relève du droit administratif".

Les arguments des organisations de travailleurs ont été rejetés à deux reprises déjà, par la Cour supérieure du Québec puis par la Cour d'appel.

La CSN se dit néanmoins optimiste quant à l'issue du processus. Son vice-président Roger Valois voyait un signe encourageant dans la décision du plus haut tribunal du pays d'entendre leur requête.

Ses collègues de la FTQ sont beaucoup moins certains. Le président René Roy a même confié mardi qu'il pensait que les chances que les syndicats l'emportent et que les travailleurs soient remboursés étaient "minces".

"Il y a eu beaucoup de détériorations du régime et pas d'amélioration, alors on est devant la Cour suprême pour crier notre désaccord sur cette injustice-là, mais est-ce qu'on va gagner Je pense que non", a-t-il déclaré, en marge de l'audience.

Mais même si elle se solde par un échec, la bataille devant les tribunaux n'aura pas été vaine, estime le représentant de la FTQ pour Saguenay, Jean-Marc Crevier, qui était président du Syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida (SNAA) au moment où les procédures ont été entreprises dans les années 1990.

A son avis, les travailleurs ont déjà remporté une victoire morale. "Politiquement ça a fait avancer le débat pis il y a des corrections qui sont amenées à l'heure actuelle", a-t-il fait valoir.

Pouvoir fédéral de dépenser

En plus des syndicats, la Cour suprême a aussi entendu mardi le procureur du gouvernement du Québec, qui croit que le débat autour de la caisse d'assurance-emploi démontre l'importance de limiter le pouvoir fédéral de dépenser dans les champs de compétence des provinces.

Le député bloquiste Paul Crête, qui assistait à l'audience, croit que cette crainte est fondée, "très réelle et très complète".

Il a expliqué que l'utilisation des surplus de la caisse donne au fédéral une marge de manoeuvre importante et lui permet de déborder de ses responsabilités constitutionnelles.

Pour le Parti québécois, une décision défavorable aux syndicats serait dommageable pour les provinces.

"Jusqu'à maintenant, le gouvernement fédéral s'est toujours gardé une petite gêne d'utiliser son pouvoir de dépenser parce que ça n'a jamais été entériné par la Cour suprême. Ça serait la première fois", a expliqué le porte-parole en matière d'affaires intergouvernementales, Alexandre Cloutier.

En Chambre, le premier ministre Stephen Harper s'est contenté de répéter que des correctifs avaient été apportés et qu'il y aurait désormais des balises claires pour le montant des surplus et l'usage que le gouvernement en fait.

Cyberpresse, 13 mai 2008 - La Cour suprême se penche sur la Loi sur l'assurance-emploi

Le débat sur l'utilisation du surplus de la caisse d'assurance-emploi s'est ouvert devant la Cour suprême, mardi. Le tribunal entend la CSN et la FTQ qui prétendent que la gestion de l'assurance-emploi par Ottawa est inconstitutionnelle.

En entendant la présentation des avocats des centrales syndicales, les juges ont réclamé des éclaircissements. La juge en chef Beverley McLachlin a fait remarquer que même si le

tribunal en arrivait à la conclusion que le gouvernement fédéral utilisait mal son pouvoir dans ce dossier, ceci ne voudrait pas forcément dire que le pouvoir lui-même serait inconstitutionnel.

Ottawa a accumulé des surplus de presque 55 milliards \$ dans la caisse d'assurance-emploi.

Le secrétaire général de la FTQ, René Roy, qui a en tête ses défaites dans les cours inférieures, ne veut pas se montrer optimiste quant à l'issue de sa cause. Présent aux audiences de la Cour suprême, il a dit qu'il était là pour crier son désaccord devant une injustice mais qu'il ne croit pas qu'il va gagner.

Présents aussi à la cour, des députés péquistes et bloquistes qui entendent bien continuer la lutte sur le plan politique. Ainsi, le député bloquiste Paul Crête a déclaré que quelle que soit la décision de la Cour suprême, décision qui viendra dans quelques semaines ou quelques mois, il y a eu un détournement de fonds, une pratique qu'il juge inacceptable.

Radio-Canada, 13 mai 2008 - Assurance-emploi : Front commun en Cour suprême

La FTQ, la CSN et les TCA sont en Cour suprême pour plaider contre la façon dont le gouvernement fédéral utilise les surplus de la caisse de l'assurance-emploi.

Les centrales syndicales reprochent à Ottawa d'imposer des cotisations trop élevées aux travailleurs et aux employeurs, de façon à créer des surplus importants dont il dispose à sa guise.

C'est la troisième fois que la cause est entendue. Précédemment, la Cour supérieure, puis la Cour d'appel du Québec avaient donné raison au gouvernement.

Mais en mai 2007, la Cour suprême du Canada autorisait l'appel du jugement de la Cour d'appel du Québec, le 15 novembre 2006. Ce jugement concluait que les cotisations versées au régime d'assurance-emploi relevaient du pouvoir de taxation du Parlement.

Ce que conteste le vice-président de la CSN, Roger Valois, « pour nous, l'utilisation des cotisations d'assurance-emploi à d'autres fins que le versement de prestations aux assurés est inconstitutionnelle, et c'est ce que nous ferons valoir devant la Cour suprême ».

Depuis 1996, plus de 54 milliards de dollars de cotisations à la caisse d'assurance-emploi ont été utilisés par le gouvernement fédéral pour rembourser la dette canadienne.

Selon M. Valois, « les gouvernements fédéraux qui se sont succédé, Chrétien, Martin et Harper, ont pris l'argent pour réduire les impôts, pour réduire la TPS », comme s'il s'agissait de fonds publics provenant des impôts.

Ce sont les travailleurs et les employeurs qui contribuent à la caisse de l'assurance-emploi. Le gouvernement fédéral ne met aucune cenne, et pourtant c'est lui qui s'empare des surplus et qui vide les coffres, c'est un véritable détournement. — René Roy, secrétaire général de la FTQ.

Les syndicats sont persuadés d'obtenir gain de cause. Selon eux, si la Cour Suprême a accepté de les entendre, c'est certainement parce qu'elle a vu un point de droit qui n'a jamais été réglé.

Si elle parvient à faire pencher le plus haut tribunal du pays en sa faveur, la CSN a dit qu'elle exigera que le fédéral « rembourse » les surplus prélevés dans la caisse afin de bonifier le régime d'assurance-emploi.

Et si elle essuie un nouveau refus, elle a l'intention de poursuivre la lutte sur le terrain politique.

La plupart des experts ne s'attendent pas à un jugement avant plusieurs mois.

FTQ, 13 mai 2008 -La FTQ devant la Cour suprême pour dénoncer le détournement de la caisse de l'assurance-emploi par le gouvernement fédéral

"Comment appelle-t-on une personne qui paye ses dettes avec votre argent? L'argent de la caisse de l'assurance-emploi doit servir aux travailleurs et aux travailleuses qui ont perdu leur emploi, et non à renflouer les coffres du gouvernement fédéral" - René Roy, secrétaire général de la FTQ.

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) va plaider aujourd'hui devant la Cour suprême du Canada afin de faire invalider les dispositions de la Loi sur l'assurance-emploi qui permettent au gouvernement fédéral de s'emparer des surplus de la caisse. "Ce sont les travailleurs et les employeurs qui contribuent à la caisse de l'assurance-emploi. Le gouvernement fédéral ne met aucune cenne, et pourtant c'est lui qui s'empare des surplus et qui vide les coffres, c'est un véritable détournement", a déclaré le secrétaire général de la FTQ, René Roy.

Plus de 55 milliards de dollars détournés

Depuis les changements à la Loi sur l'assurance-emploi en 1996, le gouvernement fédéral fixe le taux de cotisation et détourne les surplus à son profit, au détriment des travailleurs et des travailleuses qui perdent leur emploi. A ce jour, le gouvernement fédéral a détourné plus de 55 milliards de dollars. "Pour la FTQ, les surplus de la caisse de l'assurance-emploi doivent être utilisés pour venir en aide aux travailleurs. L'utilisation de la caisse à d'autres fins est inconstitutionnelle et c'est ce que nous allons plaider devant la Cour suprême, a conclu René Roy.

Renseignements: Jean Laverdière, (514) 893-7809; Source: FTQ

Statistique Canada, 13 mai 2008 - Les immigrants sur le marché canadien du travail 2007

En 2007, au Canada, l'emploi a augmenté de 2,1 % chez les immigrants du principal groupe d'âge actif, c'est-à-dire ceux âgés entre 25 et 54 ans, grâce, dans une large mesure, à la progression observée chez les immigrants établis au Québec. Malgré cette hausse, l'écart entre le taux d'emploi de la population d'immigrants et celui de la population née au Canada s'est creusé.

Il y a eu 52 000 emplois de plus qu'en 2006 chez les immigrants du principal groupe d'âge actif, ce qui représente une hausse de 2,1 %. Cette croissance est supérieure à celle de 1,3 % observée dans la population du même groupe d'âge née au Canada.

Malgré cette hausse survenue en 2007, l'écart entre le taux d'emploi de la population d'immigrants et celui de la population née au Canada s'est creusé, car la population d'immigrants a crû beaucoup plus vite que l'emploi des immigrants. Si le taux d'emploi des immigrants a gagné 0,2 point de pourcentage pour atteindre 77,9 %, celui de la population née au Canada a, pour sa part, progressé de 0,7 point, s'établissant à 83,8 %.

Selon un nouveau rapport analysant le marché du travail des immigrants en 2007, les immigrants de 25 à 54 ans occupaient presque 2,5 millions d'emplois. L'emploi à temps plein, qui représente 90 % de ces emplois, a augmenté de 3,0 %.

Plus de la moitié de la croissance de l'emploi enregistrée en 2007 dans le principal groupe d'immigrants d'âge actif a eu lieu au Québec (+28 000 emplois).

Alors que le taux de chômage est demeuré plus élevé et le taux d'emploi plus bas chez les femmes immigrantes que chez les hommes immigrants, l'emploi chez les immigrantes de 25 à 54 ans a augmenté sensiblement en 2007 (+47 000). Cela représente la vaste majorité de la hausse estimative de 52 000 personnes occupées chez les immigrants du principal groupe d'âge actif.

L'emploi des immigrants reste bien en deçà de celui de la population née au Canada

Malgré sa progression, le taux d'emploi des immigrants du principal groupe d'âge actif est resté nettement en deçà de celui de leurs homologues nés au Canada, et l'écart entre les deux groupes s'est creusé.

On s'attend à ce que les niveaux d'emploi progressent au même rythme de l'augmentation de la population des Canadiens d'âge actif. La réalité, par contre, n'a pas été la même pour les personnes nées au Canada que pour les immigrants. En 2007, le taux d'emploi a crû plus vite pour la population née au Canada, dont la croissance de l'emploi a distancé de loin la croissance démographique. Chez les immigrants, cependant, les augmentations d'emploi n'ont pas suivi la croissance de leur poids démographique. Par conséquent, l'écart entre le taux d'emploi des immigrants et celui de la population née au Canada est passé de 5,4 points en 2006 à 5,9 points en 2007.

Les immigrants de 25 à 54 ans avaient toujours un taux de chômage beaucoup plus élevé et un taux d'emploi beaucoup plus faible en 2007 que la population du même groupe d'âge née au Canada.

Le taux de chômage chez les immigrants du principal groupe d'âge actif est passé de 6,5 % à 6,6 %, soit un taux plus élevé que le taux de 4,6 % observé chez la population du même groupe d'âge née au Canada.

La presque totalité de la croissance de l'emploi observée en 2007 chez les immigrants a été concentrée chez les immigrants de longue date, c'est-à-dire ceux qui étaient au Canada depuis plus de 10 ans.

Les hausses de l'emploi pour les immigrants très récents, c'est-à-dire ceux qui sont au pays depuis cinq ans ou moins, ont été relativement modestes. Malgré un fléchissement, le taux de chômage de ces immigrants est demeuré plus du double de celui de la population née au Canada.

Les provinces : l'essentiel de la croissance de l'emploi a favorisé les immigrants établis au Québec

Malgré une nette augmentation de l'emploi pour les immigrants vivant au Québec, le chômage parmi eux est demeuré élevé dans la province.

Plus de la moitié de la croissance de l'emploi (+28 000) observée chez les immigrants canadiens a été enregistrée au Québec en 2007. Le taux de chômage des immigrants a aussi chuté pour passer de 12,0 % à 10,2 %. En revanche, le taux de chômage de la population née au Canada était de 5,6 % au Québec.

Au Québec, la croissance de l'emploi chez les immigrants a représenté les trois quarts du total de la croissance annuelle de l'emploi dans la province. Le Québec est la seule province où l'essentiel de la croissance de l'emploi a été attribuable à son principal groupe d'immigrants d'âge actif en 2007.

Plus des trois quarts de la croissance de l'emploi chez les immigrants au Québec en 2007 ont favorisé les immigrants de longue date, dont on estime à 22 000 la croissance de l'emploi, entièrement observée dans les emplois à temps plein. Le taux d'emploi pour les immigrants de longue date est donc passé de 76,8 % à 78,7 %. Les hommes et les femmes immigrants de longue date, d'origine asiatique, ont été à l'origine de la quasi-totalité de cette croissance.

Ailleurs, les immigrants de l'Alberta ont profité du vigoureux marché du travail de la province pétrolière. Ils ont connu la deuxième plus forte croissance de l'emploi en 2007 parmi les provinces, soit 8,4 % (+18 000 emplois), presque entièrement dans des emplois à temps plein.

En Ontario, par contre, l'ensemble du principal groupe d'âge actif a connu sa plus lente croissance globale de l'emploi depuis le début de la décennie. En 2007, les immigrants de l'Ontario n'ont connu que de faibles hausses de l'emploi (+0,3 %).

Fortes hausses dans le secteur du transport ainsi que dans celui de l'hébergement et des services de restauration

Comme cela a été le cas pour les personnes nées au Canada, l'essentiel de la croissance de l'emploi chez les immigrants de 25 à 54 ans a été observée dans le secteur des services. Toutefois, cette croissance est survenue dans des branches d'activité différentes.

Les immigrants ont fait des percées appréciables dans le transport (+19 000 emplois) ainsi que dans l'hébergement et les services de restauration (+15 000 emplois). Pour les personnes nées au Canada, les hausses les plus marquées ont été enregistrées dans les administrations publiques, dans les services professionnels, scientifiques, et techniques ainsi que dans la finance, les assurances, l'immobilier et la location.

Dans le secteur des biens, les travailleurs nés au Canada ont vu l'emploi augmenter dans la construction et se contracter dans la fabrication. Les immigrants ont enregistré un modeste repli dans la construction et une légère hausse dans la fabrication.

Les immigrants diplômés universitaires du principal groupe d'âge actif ont inscrit les hausses de l'emploi les plus marquées chez les immigrants. Pour les immigrants diplômés universitaires, l'estimation de l'augmentation du nombre d'emplois s'est chiffrée à 62 000 (+7,0 %), entièrement dans le travail à temps plein.

En revanche, la vaste majorité de la croissance de l'emploi chez les personnes nées au Canada a été constatée chez les personnes ayant un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires.

Parmi les divers groupes d'âge, les immigrants âgés de 55 ans et plus ont réalisé de très fortes augmentations. Leur emploi a crû de 9,3 %, dépassant la croissance de 6,5 % observée parmi les travailleurs âgés nés au Canada. Chez les jeunes immigrants de 15 à 24 ans, l'emploi a progressé de 2,0 %, soit essentiellement au même rythme que pour les jeunes nés au Canada.

Forte progression de l'emploi pour les immigrants nés en Asie et au Moyen-Orient

Presque toute la croissance démographique des immigrants du principal groupe d'âge actif en 2007 a été attribuable aux personnes nées en Asie (y compris au Moyen-Orient). Par conséquent, ces personnes ont aussi accaparé la majeure partie de la croissance de l'emploi chez les immigrants.

La progression du nombre d'emplois chez les immigrants de 25 à 54 ans nés en Asie a été estimée à 53 000 (+4,9 %) et a été largement concentrée dans des postes à temps plein.

Parmi la population native de l'Asie, les taux de chômage et d'emploi des personnes nées aux Philippines étaient particulièrement vigoureux. L'emploi global pour les Philippins a crû de 8,3 %, et presque toute la croissance a été constatée dans le travail à temps plein. Leur taux d'emploi global a atteint 88,9 %, soit un taux plus élevé que ceux pour les personnes nées au Canada et les immigrants originaires d'autres pays.

Dans l'ensemble, les immigrants nés en Europe forment, après les Asiatiques, le principal groupe d'immigrants établis au Canada. L'emploi dans le principal groupe d'âge actif d'immigrants nés en Europe a été relativement stable entre 2006 et 2007 (+0,5 %).

Le marché du travail s'est amélioré légèrement pour les immigrants du principal groupe d'âge actif qui sont nés en Afrique. En 2007, une modeste progression de l'emploi a fait passer leur taux d'emploi de 70,3 % à 72,3 %, tandis que leur taux de chômage a chuté pour passer de 12,3 % à 9,0 %.

Malgré ces améliorations, leur taux d'emploi est resté plus bas et leur taux de chômage plus élevé que ceux des personnes nées au Canada et des immigrants nés dans d'autres régions.

Le Quotidien, 13 mai 2008 - FTQ et CSN : Les fonds de travailleurs ont-ils fait leur temps?

Le temps est venu pour le gouvernement du Québec d'éliminer les généreux crédits d'impôt consentis aux fonds d'investissements de la FTQ et de la CSN, qui ne répondent ni aux besoins des entreprises en démarrage ni à ceux de l'économie du Québec, selon une étude réalisée par un chercheur de l'Université Laval.

Dans un bilan des activités de ces fonds d'investissement au Canada et au Québec réalisé pour l'Institut économique de Montréal, le professeur Jean-Marc Suret soutient que l'économie québécoise n'a plus besoin de ces fonds parce que le capital de risque abonde. L'Ontario, qui a déjà fait ce constat, abolira les crédits d'impôt aux fonds de travailleurs en 2011. "Les besoins annuels en capital de risque sont de l'ordre de 400 millions au Canada et de 100 millions au Québec. Or, les fonds de la FTQ et de la CSN récoltent 10 fois cette somme par année, soit 1 milliard de dollars", explique-t-il.

Les fonds de travailleurs ont tellement d'argent à investir que le gouvernement a dû leur permettre de mettre leur argent dans l'immobilier, dans des entreprises à l'étranger et dans des grosses entreprises qui n'ont aucun mal à se financer autrement.

"Quand un gouvernement donne un avantage fiscal, c'est pour régler un problème et le secteur immobilier, les sociétés étrangères et les grosses entreprises n'ont pas de problème de financement", dit le professeur.

Par contre, précise-t-il, le Québec continue de souffrir d'un retard au niveau de la productivité et de la technologie, après 25 ans d'avantages fiscaux consentis aux fonds de travailleurs.

Ces crédits d'impôt coûtent cher. Ils ont déjà privé le Trésor québécois de 2,7 milliards entre 1983 et 2003. Chaque année, le milliard de dollars de nouvelles contributions coûte entre 300 et 400 millions aux gouvernements. "C'est l'équivalent du budget des universités", calcule Jean-Marc Suret, qui estime que cet argent pourrait être mieux utilisé.

Tant pour le Fonds de solidarité FTQ que pour Fondation, le fonds d'investissement de la CSN, les arguments de Jean-Marc Suret ne sont rien de nouveau. "C'est un plaidoyer qu'on

est habitués d'entendre", a commenté Geneviève Morin, directrice des Finances et du développement corporatif à Fondation.

Selon elle, les investissements des fonds de travailleurs sont non seulement utiles, mais ils coûtent aussi moins cher que d'autres mesures fiscales et profitent à plus de contribuables. "L'exemption en gain de capital et le crédit d'impôt pour dividendes sont deux mesures fiscales qui coûtent plus cher au gouvernement et qui profitent à moins de gens", a-t-elle illustré.

Au Fonds de solidarité FTQ, Mario Tremblay fait valoir qu'à deux reprises, en 2000 et en 2005, une étude indépendante réalisée par Secor a conclu que les crédits d'impôt accordés par les gouvernements sont vite remboursés par les impôts générés par les activités des fonds de travailleurs. "À Ottawa, la période de remboursement est de trois ans et de deux ans à Québec", a-t-il précisé.

Les deux porte-parole font aussi valoir que les fonds ont encouragé beaucoup de travailleurs à épargner en vue de leur retraite, ce qui bénéficiera plus tard à l'État.

Le Quotidien, 13 mai 2008 - "Sortir de la pauvreté" 60% des travailleurs : La demande de la CSN ne fait pas la joie des entrepreneurs

La CSN demande à Québec de forcer toutes les entreprises, même les plus petites, à payer un régime de retraite à leurs employés.

Dans le cadre de l'ouverture du congrès de la centrale lundi à Québec, la présidente Claudette Carbonneau a annoncé que la CSN revendiquera l'adoption d'une loi prévoyant le droit de tout salarié d'être couvert par un régime de retraite.

En conférence de presse, Mme Carbonneau a pressé le gouvernement Charest de "sortir de la pauvreté" 60 pour cent de la main-d'oeuvre québécoise qui ne bénéficie d'aucun régime de retraite et qui doit se contenter des prestations de pension de vieillesse du gouvernement fédéral ainsi que de la Régie des rentes du Québec.

"Qu'un employeur mette 2, 3, 4 pour cent de la masse salariale pour la retraite de ses travailleurs, cela ne m'apparaît pas abusif", a lancé Mme Carbonneau, qui croit possible d'y arriver "sans mettre l'économie à mal".

"C'est d'amener les employeurs à devoir souscrire un montant minimum. (...) Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas le faire au Québec", a défendu la syndicaliste, selon qui il ne s'agit pas "d'une parfaite utopie", puisqu'un régime de retraite universel existe déjà en Australie.

Mme Carbonneau estime que le cadre législatif pourrait être suffisamment souple pour correspondre à la réalité du Québec, qui compte un grand nombre de très petites entreprises.

"On ne demandera pas à chaque employeur de 10 salariés et moins de construire son propre régime avec tout ce que ça implique, mais on est capables d'avoir une approche sectorielle", a-t-elle dit, citant l'exemple des Centres de la petite enfance, syndiqués et non syndiqués, qui se sont regroupés pour offrir un régime de retraite à leurs employées. L'idée est toutefois fortement décriée par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), qui juge que plusieurs PME du Québec n'ont pas les reins assez solides pour assumer une nouvelle taxe.

"Le climat d'affaires est désastreux pour les petites entreprises et on voudrait en rajouter? Il faut croire que l'argent pousse dans les arbres pour faire ce genre de propositions", a répliqué le vice-président Québec de la FCEI, Simon Prévost.

"Avant d'ajouter une nouvelle taxe, il faudra dire laquelle on enlève. Est-ce que ce sera le Régime québécois d'assurance parentale?", questionne M. Prévost, qui accuse la CSN de "vouloir se payer une Cadillac toute équipée alors qu'on en n'a pas les moyens". o

Le Quotidien, 13 mai 2008 - Région métropolitaine de Saguenay : 200 emplois de moins en avril

La région métropolitaine de Saguenay a perdu 200 emplois en avril 2008. En tout, depuis février 2007, 9300 emplois ont disparu dans la zone qui inclut la ville de Saguenay et les municipalités de Saint-Honoré, Larouche et Saint-Fulgence.

La publication dédiée aux carrières Jobboom enregistre une diminution de son indice d'emploi de 1,1 point pour le mois de mai dans la région de Saguenay. Avec un indice d'emploi se situant maintenant à 50,1%, Jobboom juge la situation de l'emploi "passable".

En un an, l'emploi a diminué de 3,1% dans la région métropolitaine de Saguenay. Selon Statistique Canada, le taux de chômage se situe à 9,7%. Toutefois, durant les dix dernières années, le nombre d'emplois dans cette région géographique a progressé de 7%.

L'indice du Québec, quant à lui, a glissé de 4,5 points en avril pour se retrouver à 86%. Il passe donc du niveau "excellent" à "favorable". Quelque 19 800 postes ont été perdus au Québec durant ce mois. Combinée à la perte de 7500 postes observée, en mars, cette diminution efface les gains de 10 500 postes, en janvier et février. Le secteur des services affiche les pertes les plus importantes avec une diminution de 21 500 emplois. Du côté de la production de biens, 1800 emplois ont été créés.

L'indice Jobboom représente le nombre d'emplois occupés par rapport à la population en âge de travailler pour le mois courant. "Plus l'indice s'approche de 100%, plus on s'approche du plein emploi", affirme Andrée Peltier des relations publiques chez Jobboom.

Mathieu Gobeil

La Presse Affaires, 13 mai 2008 - Le Québec rattrape peu à peu l'Ontario : L'écart entre les taux de chômage des deux provinces est le plus faible depuis 60 ans

GM, 1400 licenciements. ClosetMaid, 500. Quebecor World, 320. Semaine après semaine, les mauvaises nouvelles s'accumulent en Ontario, frappé par la restructuration de l'économie.

Pendant ce temps, au Québec, on annonce un investissement de 5,5 milliards de dollars dans l'énergie éolienne et la firme américaine Morgan Stanley prévoit le maintien ou la création de 500 emplois informatiques à Montréal.

Le cauchemar en Ontario, l'euphorie au Québec? Pas si vite, disent les économistes: les deux provinces sont durement frappées par la concurrence asiatique, la hausse du dollar et la récession américaine.

N'empêche, ce parallèle entre les récentes nouvelles des deux économies est à l'image d'un certain rattrapage du Québec sur l'Ontario au cours des années 2000, a pu constater La Presse Affaires.

La plupart des indicateurs pointent dans le même sens. Chômage, investissements et revenu disponible par habitant indiquent un rétrécissement de l'écart avec l'Ontario. Certes, la province voisine demeure plus riche et conserve une situation enviable. Néanmoins, le Québec a comblé une partie du fossé qui le sépare de l'Ontario depuis quelques années.

En 1987, par exemple, le taux de chômage était de 10,2% au Québec, soit quatre points de pourcentage de plus qu'en Ontario. Vingt ans plus tard, la proportion de chômeurs n'est plus que de 7,2% au Québec et l'écart avec l'Ontario est de moins d'un point de pourcentage.

En fait, à 0,8 point de pourcentage en 2007, l'écart du taux de chômage entre les deux provinces est le plus faible depuis 60 ans. En 1948, après la Deuxième Guerre mondiale, le taux de chômage était officiellement de 2,5% au Québec et de 1,7% en Ontario

Autre donnée fondamentale: les investissements. Au cours des années 2000, le Québec a vu le niveau de ses investissements croître de 60%, contre 48% en Ontario.

Pour les sceptiques, le revenu personnel disponible par habitant, soit le revenu global des particuliers après impôt, vient confirmer la tendance. Depuis huit ans, ce revenu par habitant a crû de 20,2% au Québec, contre 13,6% en Ontario.

Le huard fait plus mal

Différentes raisons peuvent expliquer ce rattrapage du Québec. D'abord, l'Ontario est davantage frappé par la hausse du dollar canadien depuis cinq ans, explique l'économiste Benoit P. Durocher, du Mouvement Desjardins.

En Ontario, 40% de la production est exportée, comparativement à 33,7% au Québec (la moyenne canadienne est de 33,8%). "La hausse du dollar canadien leur fait plus mal", dit M. Durocher.

Sont également montrées du doigt les colossales difficultés des constructeurs automobiles américains. En Ontario, la production automobile représente 30% du secteur manufacturier.

Or, GM, Ford et Chrysler ont engrangé des pertes énormes ces dernières années et multiplié les licenciements.

Signe des temps, la part de marché des trois grands est d'ailleurs tombée sous la barre des 50% aux États-Unis l'été dernier. "Les trois grands constructeurs américains sont en restructuration, ce qui cause des problèmes à l'Ontario", dit M. Durocher.

En comparaison, le secteur prépondérant du Québec, l'aérospatial, représente environ 10% du secteur manufacturier et se porte beaucoup mieux, avec les Bombardier, Pratt&Whitney, Bell Helicopter et CAE.

Autre élément: le Québec a assaini ses finances publiques au cours des dernières années et amélioré ses relations de travail. La hausse progressive des transferts fédéraux n'a également pas nui, de même que la baisse des impôts.

Le Québec a aussi été sensible aux préoccupations fiscales des entreprises. Contrairement à l'Ontario, par exemple, le Québec a transformé sa taxe de vente en une taxe sur la valeur ajoutée dès 1992, harmonisant ainsi sa taxation avec la TPS du fédéral.

En Ontario, l'ancienne taxe de vente, encore en vigueur, augmente le coût des entreprises et diminue leur compétitivité. Au ministère fédéral des Finances, on estime d'ailleurs que le taux d'imposition marginal des entreprises sur les investissements sera bientôt de 30,6% en Ontario, contre 18,9% au Québec.

Quoi qu'il en soit, l'Ontario recule par rapport à la moyenne canadienne. À tel point que la province risque de bénéficier des paiements de péréquation du fédéral pour la première fois depuis 30 ans, selon une récente analyse du Groupe financier TD.

Pascal Gauthier, économiste à la Banque TD, à Toronto, constate aussi ce rattrapage, mais n'y voit qu'un prix de consolation pour le Québec. "Ce ne sont pas deux économies en forte croissance, dit-il. Il ne faut pas se complaire dans ce rattrapage puisque l'Ontario souffre actuellement", dit M. Gauthier.

En comparaison, l'économie de l'Ouest canadien est en feu. Alimentée par le boom pétrolier, la région a vu ses investissements croître de presque 120% depuis 1999, pour atteindre 142 milliards de dollars. Au surplus, le revenu personnel disponible par habitant dans l'Ouest a crû de 28% durant les années 2000 et la province de l'Alberta a complètement remboursé sa dette.

CSN, 13 mai 2008 - Détournement de la caisse d'assurance-emploi - La Cour suprême entend la CSN

La Cour suprême entend aujourd'hui la CSN sur la question du détournement de la caisse de l'assurance-emploi. Rappelons qu'en mai 2007, la Cour suprême rendait une décision autorisant la CSN d'en appeler du jugement prononcé par la Cour d'appel du Québec, le 15 novembre 2006, dans le dossier de la caisse d'assurance-emploi. Ce dernier jugement

concluait que les cotisations versées au régime d'assurance-emploi relevaient du pouvoir de taxation du Parlement. "Nous avons toujours rejeté cette prétention. Pour nous, l'utilisation des cotisations d'assurance-emploi à d'autres fins que le versement de prestations aux assuré-es est inconstitutionnelle, et c'est ce que nous ferons valoir devant la Cour suprême", d'expliquer Roger Valois, vice-président de la CSN.

A la suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur l'assurance-emploi et de la mise en place, par le législateur, d'un mécanisme de fixation du taux de cotisation permettant au gouvernement d'utiliser les cotisations d'assurance-emploi pour garnir ses coffres, la CSN a entrepris un recours en jugement déclaratoire pour notamment faire déclarer cette pratique illégale et la faire cesser. Chaque année, depuis 1996, le gouvernement fédéral fixe le taux de cotisation d'assurance-emploi non pas en fonction des besoins du régime d'assurance-chômage, mais en fonction de ses besoins financiers.

Depuis 1996, ce sont plus de 54 milliards de dollars de cotisations prélevées qui ont été détournés de l'assurance-emploi et utilisés par le gouvernement fédéral comme s'il s'agissait d'impôts prélevés à des fins générales. Ce détournement de fonds est d'autant plus odieux qu'il a été réalisé au détriment de la couverture d'assurance des assuré-es, puisque moins de 50 % des chômeuses et des chômeurs ont droit à des prestations. En 1989, ce pourcentage se chiffrait à 83 %.

"Nous demanderons à la Cour suprême de statuer sur la finalité sociale de ce programme qui a été dénaturé pour en faire un instrument fiscal", de dénoncer Roger Valois.

Renseignements: Michelle Filteau, Directrice du Service des communications de la CSN, Cellulaire: (514) 894-1326; Source: CSN

La Presse Canadienne, 12 mai 2008 - Assurance-emploi : la CSN est confiante de l'emporter en Cour Suprême

La CSN va tenter, à compter de mardi, de convaincre la Cour sùpreme de lui donner raison dans sa croisade contre le glanage du surplus de 54 milliards \$ de la caisse d'assurance-emploi par le gouvernement fédéral.

Déboutée à deux reprises ces dernières années-par la Cour supérieure du Québec puis par la Cour d'appel - la centrale syndicale est confiante que le vent tournera cette fois en sa faveur.

"Je suis optimiste parce que si la Cour suprême a accepté de nous entendre, c'est qu'il y a quelque chose, une cause derrière tout ça", a commenté le vice-président de la CSN, Roger Valois, au cours d'un entretien accordé lundi à La Presse Canadienne.

La CSN demande à la Cour de statuer sur "la finalité sociale" du programme d'assurance-emploi, qui, à son avis, a été dénaturé pour en faire un instrument fédéral.

Pour l'essentiel, la centrale reproche au gouvernement fédéral d'outrepasser ses droits en puisant généreusement dans les surplus de la caisse d'assurance-emploi comme s'il s'agissait de fonds publics provenant des impôts.

Plutôt que de fixer le taux de cotisation au régime en fonction des besoins des travailleurs en chômage, Ottawa le fait pour boucler son budget, accuse la CSN.

Si elle parvient à faire pencher le plus haut tribunal du pays en sa faveur, la CSN exigera que le fédéral "rembourse" les surplus prélevés dans la caisse en bonifiant le régime d'assurance-emploi.

Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC)
354, avenue des Pins Ouest
Montréal, Québec, H2W 1S1

Téléphone : (514) 933-3764

Télécopieur : (514) 933-4074

Courriel : cnc@lecnc.com

Site : <http://www.lecnc.com>

Archives : <http://www.lecnc.com/revuedepresse.cnc.html>